

# Charte

Développement durable de  
l'activité agro-industrielle du  
Grand Reims

Qualité de vie des riverains  
pendant la campagne betteravière

# PREAMBULE

L'activité agro-industrielle du Grand Reims est un élément majeur de la création de valeur et d'emplois sur le territoire, avec notamment une contribution importante de Cristal Union, groupe sucrier coopératif, avec son établissement de Bezannes et ses 2 pôles industriels de Bazancourt et Sillery ainsi que l'établissement de Puisieux implantés sur le territoire du Grand Reims.

Ces activités qui génèrent une augmentation du trafic de poids lourds durant les périodes automnales et hivernales, peuvent impacter la qualité de vie des habitants du Grand Reims.

La coexistence, dans la confiance et la sérénité, entre l'activité betteravière et les riverains est possible et indispensable pour assurer un développement durable de l'activité économique du territoire. Elle est assurée grâce à un dialogue permanent entre les différents acteurs de cette activité et les riverains.

Depuis plusieurs années, Cristal Union a mis en place de nombreuses actions pour limiter les impacts de ses activités et ce, en concertation avec les différents signataires de la présente charte. Cristal Union est fortement mobilisé sur ces actions d'autant plus qu'un nombre important de ses associés coopérateurs et de ses salariés résident dans les communes du Grand Reims.

A la demande du Grand Reims, Cristal Union, les entreprises de transport partenaires, les organisations et les collectivités du territoire conviennent de continuer d'œuvrer au développement durable de leurs activités dans le respect de la qualité de vie des riverains.

La présente charte porte sur des engagements d'amélioration continue de ces acteurs, vis-à-vis de la qualité de vie des riverains.

Sont ainsi concernés :

- Les sucreries Cristal Union,
- Les entreprises de transport,
- Les organisations agricoles,
- Les communes signataires de la présente charte,
- Le Conseil Départemental,
- Le Grand Reims.

Cette charte a pour vocation d'être largement partagée et communiquée, afin de retenir le plus grand dénominateur commun possible entre tous les acteurs.

# Les engagements des sucreries Cristal Union

Les sucreries Cristal Union s'engagent à poursuivre leur engagement en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Cet engagement porte de manière générale sur la santé et la sécurité, sur la performance, sur une approche durable de la culture de la betterave, sur un ancrage territorial et un développement local.

Dans ce cadre, des actions sont mises en place chaque année à l'occasion de la campagne betteravière afin de maintenir un haut niveau de sécurité de l'activité transport des betteraves et en prenant en compte les impacts vis-à-vis des riverains.

Les sucreries s'engagent à poursuivre et renforcer ces actions qui visent à optimiser l'organisation logistique afin de fluidifier le trafic tout en garantissant l'approvisionnement des outils industriels. Elles étudieront toute possibilité d'optimisation des itinéraires en prenant également en compte les impacts sur les riverains.

## **Sensibilisation des entreprises de transport au respect de la présente charte**

Les sucreries s'engagent à sensibiliser leurs prestataires entreprises de transport au respect de la présente charte.

A cette fin, des réunions sont organisées, en amont des campagnes betteraves, avec les responsables des entreprises de transport afin de les sensibiliser aux enjeux et aux attentes des sucreries, à la sécurité, aux attentes de nos riverains, aux bonnes pratiques à mettre en œuvre, et plus généralement au respect de la présente charte.

L'ensemble des chauffeurs sont également réunis afin de les sensibiliser directement aux bonnes pratiques à mettre en œuvre, au respect des règles de sécurité et plus généralement au respect de la présente charte.

Les sucreries distribuent en outre à chaque chauffeur un « passeport » listant les principales règles de sécurité et autres bonnes pratiques à respecter. Ce document, signé par chaque chauffeur, confirme ainsi l'engagement personnel de ce dernier à respecter ces bonnes pratiques.

## **Préparation et adaptation des matériels de transport afin de réduire les nuisances sonores**

Les sucreries s'engagent à demander à chaque transporteur de préparer son matériel roulant avant la campagne, en retirant notamment tous les équipements inutiles et potentiellement à l'origine de nuisances sonores.

Les sucreries s'engagent en outre à demander aux transporteurs de remplacer progressivement les bennes avec des suspensions à lame, à l'origine de nuisances sonores importantes.

### **Mise en place d'un suivi des remarques des riverains**

Les sucreries s'engagent à inviter les élus des principaux villages riverains de leurs sites à une réunion en début de campagne afin de faciliter les échanges d'information au sujet de la campagne betterave.

Les sucreries transmettront aux élus présents les coordonnées d'un contact joignable à tout moment pour leur permettre de transmettre leurs remarques potentielles ou celles transmises par les riverains.

Elles donneront toutes explications utiles afin d'identifier facilement les véhicules ou les chauffeurs concernés par les éventuelles remarques afin de mettre en place les actions correctives appropriées.

## **Les engagements des entreprises de transport**

### **Respect de la réglementation**

Les entreprises de transport s'engagent à respecter et à faire appliquer la réglementation en vigueur régissant leur activité, notamment en matière d'émission sonores routières.

Elles s'engagent notamment à faire respecter par leurs salariés les obligations réglementaires concernant les routes secondaires à double sens sans séparateur central (vitesse limitée à 80 km/h) et tout particulièrement les traversées de villages.

### **Utilisation de véhicules adaptés et maintenance**

Les entreprises de transport s'engagent à être vigilantes vis-à-vis de la qualité de l'entretien et de la maintenance (amortisseurs, échappement, pneus...) de leur matériel dans le respect de la réglementation et du contrôle technique annuel.

### **Formation des personnels**

Les entreprises de transport s'engagent à inclure le respect de cette charte dans la formation de leurs conducteurs, en incluant notamment dans leur formation la question des nuisances sonores, à minima sur les points suivants : accélération et freinage maîtrisés, attention portée aux configurations de voirie et à la présence d'habitation, respect du code de la route, vitesse en traversée d'agglomération...

## Les engagements des organisations agricoles

### Appui à la démarche

Les organisations agricoles, représentant les milliers de producteurs de betteraves, soutiennent le principe de cette charte. Les agriculteurs sont en effet soucieux des impacts de leurs productions sur le territoire et ceux qui y vivent.

Aussi souhaitent-ils que, du champ à l'assiette, les meilleures conditions sociales, environnementales et économiques soient mises en œuvre au niveau des cultures, du transport des récoltes, de la transformation des matières premières, de la distribution des produits alimentaires.

## Les engagements des communes

### Dialogue de proximité avec les habitants

Les communes signataires seront les garantes d'une démarche de dialogue permanent entre les habitants et le comité de suivi de cette charte.

Elles récolteront les éventuelles remarques de leurs habitants et les porteront à la connaissance des sucreries, pour traitement.

Elles informeront les sucreries le plus en amont possible des zones de travaux prévus et des modifications temporaires ou non des règles de circulation dans leurs communes.

Elles nommeront en particulier un habitant par commune, représentant les riverains concernés par cette charte. Elles feront remonter les sensibilités exprimées au cours de l'année par les habitants et faciliteront un dialogue apaisé entre les différentes parties.

## Les engagements du Conseil Départemental

### Étude d'un itinéraire de contournement

Le Département, avec l'appui du Grand Reims s'engage à étudier la possibilité de création d'un itinéraire de contournement des habitations de Bourgogne-Fresnes dans le prolongement des travaux qui seront lancées en 2019 concernant la déviation de Pomacle et à mettre en œuvre cette opération si l'étude en démontre la pertinence.

# Les engagements du Grand Reims

## Voirie

Le Grand Reims s'engage à faire en sorte, pour la partie qui le concerne, que la voirie, son état, son entretien, sa configuration et les matériaux utilisés contribuent à maintenir au plus bas niveau possible les émissions sonores liées au trafic routier. Une attention particulière sera portée à la bonne stabilité des plaques métalliques. Il s'engage à étudier la possibilité, chaque fois que cela sera possible, de mettre en œuvre des revêtements dits acoustiques ou de réduire les vitesses sur les tronçons perturbés, dans son périmètre de compétence.

## Evaluation et gestion du bruit

Le Grand Reims s'engage à mettre en œuvre un suivi des nuisances, par des mesures de bruit périodiques en période d'activité, au rythme d'une campagne par an.

Le Grand Reims s'engage à identifier les habitations les plus impactées par le bruit des transports routiers sur le secteur concerné, et à subventionner l'isolation phonique des logements concernés (démarche dites « Point Noir du Bruit »)

# Les engagements des signataires

## Commission de suivi de la présente Charte

Les signataires s'engagent à mettre en place une Commission de suivi de la présente charte.

Le Grand Reims nommera au sein de ses services un correspondant en charge du suivi de la présente charte. Sa mission sera notamment d'organiser le travail de la Commission.

La commission sera composée de représentants des signataires de cette charte (1 représentant par structure) et de représentants des riverains (1 représentant par commune). Les Maires signataires proposeront un correspondant communal, sur la base du volontariat.

Cette commission se réunira à un rythme annuel au minimum. Elle pourra proposer et adopter des adaptations ou améliorations de la présente charte.

# SIGNATAIRES

M. Olivier De Bohan  
Président du Groupe Cristal Union

M. Bruno Labilloy  
Directeur agricole de Cristal Union

Monsieur Daniel Chartier  
Maire de Lavannes

Mme Anne Desvéronnières  
Maire de Pomacle

M. Franck Gureghian  
Maire d'Auménancourt

M. Yannick Kerharo  
Maire de Bazancourt

M. Patrice Mousel  
Maire de Warmeriville

Mme Catherine Renard  
Maire de Beine Nauroy

Mme Claudine Rousseaux  
Maire de Loivre

M. Christian Tremlet  
Maire de Caurel

M. Maximin Charpentier  
Président de la Chambre d'Agriculture  
de la Marne

M. Christian Bruyen  
Président du Conseil Départemental  
de la Marne

Mme Christine Clément  
Présidente de la Fédération Nationale des  
Transports Routiers Champagne Ardennes

M. Michel Mangion  
Directeur RSE de Cristal Union

Mme Céline Brunhoso  
1<sup>ère</sup> adjointe de Boulton sur Suippe

M. Thomas Dubois  
Maire de Sillery

M. Michel Keller  
Maire de Witry lès Reims

M. Jean-Paul Lemoine  
Maire de Bourgogne-Fresne

M. Christophe Madelain  
Maire de St Etienne sur Suippe

M. Guy Riffé  
Maire d'Isles sur Suippe

M. Christophe Sacré  
Maire de Berru

M. Claude Vignon  
Maire d'Heutrégiville

Mme Catherine Vautrin  
Présidente du Grand REIMS